Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 9 Juillet 2026
de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2026, le 09 Juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 16/04/2026 Nb de conseillers en exercice : 15 Votants : 15

Membres présents : Mme Stéphanie ROTURIER, Chantal MAYET, Laëtitia FOUCHIER, Nathalie SICART, Laurence Greziller, Karine GASCON GRANGER, Pauline FERNANDEZ, Julien DELAGE, Jérôme PILLERON, Quentin JOUBERT, Yanick MENARD, Kévin LABORDERIE, Mathieu MOREAU

Membres absents : Rodolphe PREVOST (procuration à Mme Nathalie SICART), Julien FERRE (procuration à Mr Mathieu MOREAU)

Secrétaire de séance : Nathalie SICART

Ouverture de la séance 19H38

DÉLIBERATIONS

1-Renouvellement de la convention avec l'association UAA

Mme Le Maire explique que la convention liant la commune à l'association UAA est arrivée à son terme à la fin du mois de juin. Il est proposé au Conseil municipal de procéder à son renouvellement afin de poursuivre cette collaboration.
L'association UAA intervient dans le cadre de la gestion des populations de chats errants sur le territoire communal. À ce titre, elle assure la capture des animaux, leur alimentation, leur prise en charge chez le vétérinaire (notamment pour leur stérilisation et leur identification lorsque cela est nécessaire), puis leur remise sur leur lieu de capture conformément à la réglementation.
Lorsque certains chats sont retrouvés en mauvais état de santé, l'association leur apporte les soins et le temps de convalescence nécessaires avant leur réintégration sur leur lieu de vie.
Cette action contribue à limiter la prolifération des chats errants tout en garantissant leur bien-être et en répondant aux enjeux de salubrité publique.
Pour l'année écoulée, le soutien financier accordé par la commune à l'association s'est élevé à **180 €** sous forme de subvention.
Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler la convention avec l'association UAA afin de poursuivre cette mission.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte-le renouvellement de la convention avec l'association UAA.

2-Convention de remboursement des charges de fluides par le SIVOS

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), la commune met à disposition du SIVOS les locaux scolaires.
Depuis la mise en place de cette organisation, la commune prend directement en charge les dépenses liées aux fluides, notamment l'électricité et l'eau.
Après concertation entre le SIVOS, la commune de Saint-Amant-de-Nouère et la commune de Saint-Genis-d'Hiersac, il a été convenu que ces charges seraient désormais remboursées par le SIVOS à la commune de Saint-Genis-d'Hiersac, conformément aux dispositions prévues dans les statuts du syndicat.
Afin de formaliser ces modalités de remboursement, il est nécessaire de conclure une convention entre la commune et le SIVOS.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention, qui permettra d'encadrer les modalités de refacturation des dépenses d'électricité et d'eau supportées par la commune pour les locaux scolaires mis à disposition du SIVOS.
Mme le Maire explique que nous n'avions pas de compteur auparavant, il était donc impossible de connaitre la consommation d'eaux et d'électricités de chacun.
Nous avons donc fait installer un sous compteur et la consommation s'élève à environ 18 000€ de fin Septembre à fin Aout.
M. Pilleron demande si le paiement et rétroactif. Mme le Maire répond que non.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la convention de remboursement des charges de fluides par le SIVOS.

3 – Convention de mise à disposition d'un agent technique au SIVOS.

Mme le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), la commune met à disposition du SIVOS un agent technique afin d'assurer les missions nécessaires au bon fonctionnement des services scolaires.

Il s'agit de **Mme Patricia Martin**, agent titulaire de la commune, employée à temps non complet pour une durée hebdomadaire de **31 heures**.

Dans le cadre de cette mise à disposition, **28 heures hebdomadaires** sont effectuées pour le compte du SIVOS afin d'assurer :

- le ménage des salles de classe ;
- le service à la cantine scolaire sur le temps du midi.

Les **3 heures hebdomadaires restantes** sont réalisées pour les besoins de la commune, à raison de :

- **1 heure** de ménage à la salle des fêtes ;
- **2 heures** de ménage à la mairie.

Afin de formaliser cette organisation et de définir les modalités administratives et financières de cette mise à disposition, il est nécessaire de conclure une convention entre la commune et le SIVOS.
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention de mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la convention de mise à disposition d'un agent technique au SIVOS.

4- Décision modificative pour les travaux du multiple rural

Mme Le Maire explique que des travaux doivent être réalisés au niveau du multiple rural afin de permettre son bon fonctionnement et de répondre aux besoins identifiés. Cette opération n'avait pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif.

Il est donc nécessaire de créer une nouvelle opération d'investissement « Multiple rural » et d'inscrire les crédits correspondants comme suit :

DI - Opération 342 – 2313 : Multiple rural : + 39 000 €
RI - 021 : virement de la section de fonctionnement : + 39 000 €
DF – 023 : virement de la section de fonctionnement : + 39 000€
DF : 60633 : Fournitures de voirie : - 8 000€
DF : 6064 : Fournitures administratives : - 1 000€
DF : 615221 : Entretien des bâtiments : - 8 000€
DF : 65311 : Indemnités des élus : - 4 000€
RF : 75888 : Autres : + 18 000€

Afin de financer cette dépense, une décision modificative est proposée au Conseil municipal. Celle-ci permettra d'ajuster les crédits budgétaires en créant l'opération « Multiple rural » et en y affectant les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Cette décision modificative n'a pas pour effet de modifier l'équilibre général du budget, mais permet simplement d'adapter les prévisions budgétaires aux besoins apparus en cours d'exercice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative et les mouvements de crédits qui en découlent.
M. Pilleron demande si le SIVOS peux refuser de nous rembourser les charges des fluides. Mme le Maire répond que oui et précise qu'il y a quelques années ça avait été inscrit dans les statuts.
M. Moreau demande si Saint-Amant de Nouère est d'accord. Mme le Maire répond que oui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative pour les travaux du multiple rural.

5- Création de deux postes d'agent de maîtrise.

Madame le Maire informe que dans le cadre des avancements de carrière et de la reconnaissance des compétences acquises par les agents, deux promotions internes au grade d'agent de maîtrise ont été retenues.
Ces promotions concernent deux agents techniques :

- **M. Olivier Courlit**, actuellement employé à temps complet (**35 heures hebdomadaires**) ;
- **Mme Patricia Martin**, actuellement employée à temps non complet (**31 heures hebdomadaires**).

Afin de permettre leur nomination dans ce nouveau grade, il est nécessaire de créer les emplois correspondants au tableau des effectifs de la commune :

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35/35e) ;
- un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (31/35e).

Ces créations de postes interviennent dans le cadre de la procédure de promotion interne et n'entraînent aucune modification des missions exercées par les agents.
Il est proposé au Conseil municipal de créer ces deux emplois d'agent de maîtrise et d'autoriser Mme le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la nomination des agents dans leur nouveau grade.

Mme Gascon Granger demande si les agents ont le RIFFESEP. Mme Le Maire répond que oui et que cette année les agents ont bénéficiés du CIA, qu'ils n'avaient jamais perçu malgré qu'il eût été voté il y a quelques années.
M.Delage demande de combien sera l'augmentation suite à cette promotion ?

- Mme le Maire répond qu'ils toucheront 2€ de plus.

.

6- Instauration de la taxe d'habitation des locaux vacants.

Mme le Maire explique qu'à compter de 2027, l'article 108 de la loi de finances pour 2026 prévoit la fusion de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) en une nouvelle taxe : **la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).**

Cette taxe a un objectif incitatif : encourager les propriétaires à remettre sur le marché les logements vacants, par la location ou la vente, afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

La commune, située hors zone tendue (aucune commune de Charente n'étant actuellement concernée), pourra instituer cette taxe par délibération avant le **1er octobre 2026** pour une application en 2027.

Le taux de la TVLH pourra ensuite être fixé par le Conseil municipal, dans la limite de **50 %**.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'instaurer cette nouvelle taxe sur le territoire communal.

- Kevin demande si elle est obligatoire ?
- Mme le Maire répond que non temps que l'on ne l'impose pas.
- Pauline demande si cela aura un gros impact pour la Mairie ?
- Mme le Maire répond que non ça aura peu d'impact.
- Julien DELAGE demande combien cela rapportera ?
- Mme le Maire dis qu'on ne sait pas exactement.
- Yanick dit qu'un jour cela deviendra obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, rejette l'instauration de la taxe d'habitation des locaux vacants.

7- Autorisation de formation des élus.

Mme le Maire explique qu'afin de permettre aux élus municipaux de participer à des actions de formation nécessaires à l'exercice de leur mandat, il est proposé d'autoriser leur départ en formation.

Une ligne budgétaire dédiée aux frais de formation des élus ayant été inscrite au **Budget Primitif 2026**, les dépenses correspondantes pourront être prises en charge dans le respect des crédits prévus.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette autorisation.

- Jérôme demande s'ils peuvent choisir leur formation ?
- Mme le Maire répond qu'une réserve de 500€ a été budgétisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'autorisation de formation des élus.

8- Présentation du projet agrivoltaïque

Mme Le Maire explique que lors d'une précédente séance, le Conseil municipal a été informé de la présentation du projet agrivoltaïque envisagé sur le territoire communal. Ce projet a pour objectif de concilier une activité agricole pérenne avec la production d'énergie renouvelable, dans le respect des enjeux environnementaux et des spécificités du territoire.

À la suite des premiers échanges et des études préparatoires, le porteur de projet sollicite aujourd'hui l'accord du Conseil municipal pour étendre le périmètre d'étude à de nouvelles parcelles.

Cette demande ne vise pas à augmenter la taille du projet final, mais à disposer de solutions alternatives afin de tenir compte des contraintes qui pourraient être mises en évidence au cours des études environnementales. En particulier, les premiers échanges avec un bureau d'études spécialisé laissent apparaître un risque de présence de l'Outarde canepetière, espèce protégée susceptible d'impacter tout ou partie des secteurs actuellement envisagés.

Les parcelles complémentaires identifiées sont situées en grande culture et présentent des caractéristiques compatibles avec l'implantation d'un projet agrivoltaïque.

À ce stade, aucun contact n'a été pris avec les propriétaires concernés. Cette démarche ne sera engagée qu'après accord de la commune sur l'extension du périmètre d'étude.

Par ailleurs, le porteur de projet propose que le Conseil municipal fixe une surface maximale de projet qu'il jugerait acceptable lors du dépôt du dossier. Cette limite permettrait de garantir un projet de dimension maîtrisée, adapté aux caractéristiques de la commune, tout en laissant une marge de manœuvre suffisante pour écarter les secteurs qui pourraient s'avérer incompatibles à l'issue des études.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'extension du périmètre d'étude et, le cas échéant, de définir une surface maximale de projet conforme aux attentes de la commune.

- Yanick dit qu'il faut penser au gens qui habitent à coter.
- Laëtitia demande si cela va rapporter quelque chose à la commune ?
- Yanick dis qu'il faudrait prendre un arrêté pour que les panneaux soient posés a plus de 800 mètres des maisons.
- Nathalie demande si on en a le pouvoir ?
- Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas.
- Pauline demande si cela aura un impact sur la valeur immobilière
- Mme le Maire répond que oui et dis que notre avis et consultatif au niveau du PLUI
- Kevin espère que le PLUI va refuser ce genre de projet.
- Mme le Maire informe que la commune est sur une étude.
- Jérôme demande pourquoi le conseil avis donner son accord la première fois
- Mme le Maire répond que cela n'engager en rien.
- Pauline demande si on a eu les avis de Genac ?
- Mme le Maire dit qu'on ne sait pas ils auront prochainement une réunion

Stéphanie, Laurence et Julien DELAGE sont sortis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 12 contre.

INFORMATIONS DIVERSES

- Yanick informe le conseil que nous avons eu un stagiaire au service technique avec Steven est que pour le remercier de son aide au multiple rural la commune lui offre une carte cadeaux de 150€.
  Puis il montre les photos des travaux du multiple.
- Mme le Maire remercie Rodolphe, Yanick et les employer pour leurs aides au travaux.
- Yanick informe que le boulanger s'en va.
- Mme le Maire dit que nous n'étions pas au courant et qu'une affiche a été mise.
- Yanick dit qu'Olivier à apporter le tracteur pour réparation A Audet dépannage.
- Il demande également s'il y a des volontaires pour venir peindre au multiple rural
- Pauline Karine et Nathalie oui dans 15 jours / 3 semaines.
- Nathalie remercie Isabelle pour le petit journal.
- Mathieu dit que le punch est fait pour le 13 juillet et que lundi matin il vont mettre les tables pour ce qui veulent aider.
- Julien DELAGE dit que l'on va racheter d'autre gâteaux apéritifs.
- Mathieu dit rendez-vous à 7 heures pour les tables
- Il informe également que les paniers pour les anciens ont été commander.
- Julien DELAGE remercie pour les travaux du multiple rural.
- Karine est contente que tous se passe bien dans ce projet.
- Quentin informe qu'une buse est bouchée dans la décente de la rue de la cagouille.
- Mathieu remercie de Quentin et Kevin pour l'aide de la pose du parquet.

Fin de séance à 21h15